

LA GESTION DE LA TVA

Durée : 1 Jour

PUBLIC : *Aucun pré-requis*

*.Les comptables, comptables uniques qui participent à l'élaboration de la déclaration de TVA
.Toutes personnes souhaitant s'initier, valider, actualiser ses connaissances en matière de TVA*

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de la TVA
- Savoir calculer et comptabiliser la TVA
- Établir la déclaration de TVA de votre entreprise

METHODOLOGIE

- Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques permettant de valider ses connaissances tant sur le plan fiscal que comptable
- Cas pratiques :
 - ✗ exercice permettant d'appliquer les règles de déduction de la TVA
 - ✗ exercice permettant de savoir identifier si une opération est imposable ou non
 - ✗ reconnaître une facture qui ne contient pas toutes les mentions obligatoires
 - ✗ calculer la TVA récupérable, la TVA à facturer et la TVA à payer
 - ✗ remplir une déclaration de TVA (CA3) , savoir la télé-transmettre et régler la TVA
 - ✗ passer les écritures de ventes et de TVA, les écritures d'achats et de TVA
 - ✗ comptabiliser toutes les opérations liées à la TVA et contrôler les comptes correspondants
 - ✗ la TVA et les opérations particulières (acquisitions intracommunautaires, importations, exportations, prestations immatérielles...)
- Les participants recevront le support de cours avec les exercices et leurs corrigés
- Conseils pratiques et méthodologiques

Tous les programmes sont modifiables pour être adaptés à vos besoins propres

LA GESTION DE LA TVA

PROGRAMME :

● LES MECANISMES DE LA TVA

- ◆ Le champ d'application, la territorialité
- ◆ La notion d'assujetti, d'assujetti partiel, de redevable partiel
- ◆ La TVA collectée, déductible, la TVA à payer et le crédit de TVA

● LA TVA COLLECTEE

- ◆ Les opérations imposables par nature et les opérations exonérées
- ◆ La base imposable
- ◆ Le fait générateur et l'exigibilité de la TVA
- ◆ La régularisation de la TVA sur les impayés

● LA TVA DEDUCTIBLE

- ◆ Les conditions de fonds et de forme pour pouvoir déduire la TVA
- ◆ Les dépenses exclues du droit à déduction
- ◆ Le traitement des frais de mission et de réception ainsi que des achats en franchise
- ◆ Les cas particuliers : les prestations de services immatérielles, les prestations matériellement localisables, les acquisitions intracommunautaires de biens

● LES REGLES DE FACTURATION ET LA COMPTABILISATION DE LA TVA

- ◆ Factures : les mentions obligatoires
- ◆ Les écritures comptables liées à la TVA

● LA DECLARATION DE TVA ET LA DECLARATION D'ECHANGE DE BIENS

- ◆ Remplir la déclaration de TVA (CA3)
- ◆ Procéder au contrôle de la déclaration
- ◆ Compléter une déclaration d'échange de biens ou de services (DEB / DES)

**La formation sera adaptée à vos spécificités.
Les exemples et exercices pourront être basés sur vos propres documents comptables.**